



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE
PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2016-288

PUBLIÉ LE 18 NOVEMBRE 2016

Sommaire

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2016-11-15-013 - Arrêté délégation signature CODIR Nov 2016 (2 pages)

Page 3

75-2016-11-15-014 - Arrêté délégation signature Marchés Nov 2016 (2 pages)

Page 6

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2016-11-15-013

Arrêté délégation signature CODIR Nov 2016

Délégation de signature donnée aux membres du CODIR pour signer tous actes relevant de la gestion de l'hôpital San Salvador

Arrêté de délégation de signature

La Directrice de l'hôpital San Salvador

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-7, L.6147-1, R.6147-2, R.6147-5, R.6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation générale de signature est donnée à Monsieur **Alain DOMINIQUE**, Adjoint à la Directrice, à l'effet de signer tous actes relevant de la gestion de l'hôpital San Salvador, dans le champ d'attribution de la Directrice, déterminé par l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame **Nelly DELLE VERGINI**, Coordinatrice générale des soins, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B et K de l'arrêté n°2013318-0006 susvisé ;
- Madame **Martine HEURTEUX**, Attachée d'administration principale et chargée des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté n°2013318-0006 susvisé ;
- Madame **Hélène VENERE**, Attachée d'administration principale et chargée des affaires financières et de la clientèle, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et H de l'arrêté n°2013318-0006 susvisé ;

- Madame **Hadidja BOINA**, Attachée d'administration et chargée des affaires économiques et des services logistiques, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C de l'arrêté n°2013318-0006 susvisé ;
- Madame **Florence DAUCHY**, Attachée d'administration et chargée de la Qualité, Relation avec les usagers et Communication, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F et G de l'arrêté n°2013318-0006 susvisé ;
- Monsieur **David MORGAN**, Directeur des travaux et Maintenance technique, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C de l'arrêté n°2013318-0006 susvisé ;

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la Directrice de l'hôpital San Salvador déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Monsieur **Alain DOMINIQUE**, Directeur adjoint,
- Madame **Nelly DELLE VERGINI**, Coordinatrice générale des soins,
- Madame **Martine HEURTEUX**, Attachée d'administration principale et chargée des ressources humaines,
- Madame **Hadidja BOINA**, Attachée d'administration et chargée des affaires économiques et des services logistiques,
- Monsieur **David MORGAN**, Directeur des travaux et Maintenance technique,

ARTICLE 4 :

L'arrêté de délégation de signature n°2013-001 du 25 février 2013 est abrogé.

ARTICLE 5 :

La Directrice de l'hôpital San Salvador est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Hyères, le 15 novembre 2016



Sandrine CURNIER
Directrice

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2016-11-15-014

Arrêté délégation signature Marchés Nov 2016

Délégation de signature en vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, passation et exécution des marchés pour l'hôpital San Salvador

Arrêté de délégation de signature n°

La Directrice de l'hôpital San Salvador

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP en matière de marchés publics,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Alain DOMINIQUE, Directeur Adjoint**, chargé des affaires générales, des finances et des services économiques et logistiques,

En vue de signer, au nom de la Directrice et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passés :

- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées (telles que définies dans les autorisations de programme, OID et OIT), ainsi que pour les marchés afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- Selon les procédures de marchés publics pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe D de l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;

- Selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un PIC pour les besoins des unités opérationnelles concernées.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Hadidja BOINA**, Attaché d'administration hospitalière,
- **Madame Hélène VENERE**, Attachée d'administration hospitalière,
- **Monsieur David MORGAN**, Directeur des travaux et maintenance technique,

En vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

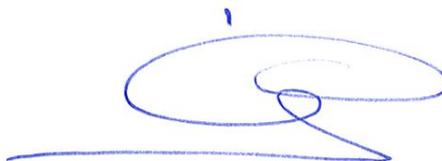
- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées (telles que définies dans les autorisations de programme, OID et OIT), ainsi que pour les marchés afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- Selon les procédures de marchés publics pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe D de l'arrêté directeur n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;
- Selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un PIC pour les besoins des unités opérationnelles concernées.

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à la Directrice de l'hôpital San Salvador en matière de marchés publics.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n°201675-0027 du 15 mars 2016 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Hyères, le 15 novembre 2016



Sandrine CURNIER
Directrice